

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MARS 1864.

Crédit de 600,000 francs pour les dépenses de la révision des évaluations cadastrales.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

A la demande de la section centrale chargée de l'examen du Budget des Finances pour 1864, j'ai fait connaître la situation, au 1^{er} décembre 1863, des travaux de la révision des évaluations cadastrales, ainsi que l'époque probable de l'achèvement de ces travaux. (*Documents de la Chambre*, session de 1863-1864, n^o 25.)

Pour subvenir aux dépenses nécessitées par ces opérations, des crédits ont été mis à la disposition de mon Département, sur lesquels il restait disponible fr. 12,519 92 c^s, au 1^{er} janvier. Il devient donc urgent d'allouer un nouveau crédit qui permette de couvrir les dépenses de cet important travail.

Dans l'annexe ci-jointe, j'ai fait établir, d'une part, la somme qui reste due au 1^{er} janvier aux agents chargés de participer à la révision; d'autre part, le montant des dépenses probables qui résulteront des travaux à exécuter pendant le cours de l'année 1864. Vous remarquerez, Messieurs, que la première de ces sommes, soit fr. 272,120 69 c^s, est acquise, dès aujourd'hui, aux intéressés, et que, pour rétribuer les travaux restant encore à faire, il est nécessaire d'accorder une allocation dont le chiffre ne peut être déterminé exactement à défaut d'éléments d'appréciation, et qui a été fixé approximativement à 360,000 francs.

En conséquence, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous soumettre, d'après les ordres du Roi, un projet de loi ouvrant à mon Département un crédit de 600,000 francs pour les dépenses de la révision des évaluations cadastrales, et je vous prie, Messieurs, d'en faire l'objet de vos plus prochaines délibérations.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, aux Chambres législatives, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Un crédit de six cent mille francs (600,000 francs) est ouvert au Département des Finances, pour pourvoir aux dépenses d'exécution de la révision des évaluations cadastrales; ce crédit formera l'article 42 du Budget dudit Département pour l'exercice 1864.

Donné à Laeken, le 29 février 1864.

LEOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

ANNEXE.

| NATURE DES DÉPENSES. | Montant des dépenses. | A-compte payés. | Reste à payer. |
|---|---|--------------------|-------------------|
| <i>1° Sommes dues au 1^{er} janvier 1864.</i> | | | |
| 525,812 baux et actes de vente ventilés, à 0 ^f .20 par bail | 64,762 40 | 54,054 20 | 50,728 20 |
| 1,115,978 parcelles comprises dans ces pièces, à 0 ^f .10 par parcelle. | 111,597 80 | 80,268 60 | 31,329 20 |
| 1,000,000 — à expertiser, à 0 ^f .10 par parcelle | 100,000 " | 52,452 96 | 67,567 04 |
| 15,800 journées d'experts, dont | 2,000 journées à 15 fr. 30,000 " | 4,285 " | 25,715 " |
| | 11,800 — à 12 141,600 " | 61,126 " | 80,474 " |
| 28,166 — d'indicateurs, dont | 10,000 — à 6 60,000 " | 32,179 " | 27,821 " |
| | 18,166 — à 5 54,498 " | 46,011 75 | 8,486 25 |
| RESTE A PAYER | | | 272,120 69 |
| <i>2° Dépenses probables pour 1864.</i> | | | |
| 50 contrôleurs pendant 1 an, à 5,000 francs | 150,000 " | | |
| 15,000 journées d'experts, dont | 2,000 journées à 15 francs 30,000 " | | |
| | 11,000 — à 12 — 132,000 " | | 560,000 " |
| 15,000 — d'indicateurs, dont | 5,000 — à 6 francs 18,000 " | | |
| | 10,000 — à 5 — 50,000 " | | |
| TOTAL GÉNÉRAL | | | 652,120 69 |